



STAGIAIRES 2014-15

CRAINTES CONFIRMÉES EN AUDIENCE

Nous avons été reçus vendredi 12 septembre par le secrétaire général et le responsable formation du rectorat ainsi que le directeur adjoint de l'ESPE. Bilan : inquiétudes confirmées et colère renforcée! Entre autres motifs de colère : l'exigence faite aux stagiaires ayant déjà justifié d'une qualification universitaire suffisante (lauréats de l'interne ou du réservé, lauréats ayant déjà un M2) d'une évaluation de type universitaire puisque leur titularisation dépendra en partie de la validation d'UE du M2 MEEF, sur laquelle repose l'avis du directeur de l'ESPE. La CGT n'a pas manqué de dénoncer ce qui constitue une double peine et une confusion entre stagiaires et stagiaires-étudiants génératrice de mécontentement et de frustration pour ceux ayant achevé le cursus universitaire requis pour le concours.

- **Inscription en MEEF 2 obligatoire... la circulaire du 17-6-2014 dit le contraire !!!!**

Comme souligné par nos représentants la circulaire régissant l'organisation de la formation des stagiaires stipule que les lauréats dispensés de M2 (interne, réservé...) et ceux détenant déjà un M2 sont « dispensés d'inscription en M2 ». La réponse du rectorat, reconnaissant une non-obligation administrative mais liant l'inscription à l'obligation faite à l'ESPE de prodiguer la formation, est pour le moins farfelue. La sous-traitance de la formation de ses personnels par l'ESPE est le problème de l'Éducation Nationale et non de ses stagiaires !!!

- **Contenu de la formation offerte par l'ESPE : aucun dispositif spécifique !**

Le propos de l'administration a été clair : le choix d'adosser la formation des stagiaires au master MEEF 2 a été motivé par un calendrier serré ...et l'opportunité administrative de la « refondation » du Master MEEF qui rendait possible la réinscription de ceux l'ayant déjà validé! Choix peu opportun pédagogiquement: les contenus ne semblent en rien refondés, déjà certains stagiaires détenteurs de ce master ont constaté l'exacte similitude entre leurs premiers cours et ceux suivis l'an passé!!! Ce choix revient pour eux à les priver de formation cette année.

- **Modalité de titularisation: la scandaleuse évaluation de type universitaire imposée aux stagiaires ayant déjà le diplôme requis !**

C'est l'aspect le plus scandaleux dans cette organisation de la formation: la prise en compte pour la titularisation de TOUS les stagiaires, à travers l'avis du directeur de l'ESPE, de la validation d'UE du master MEEF.

Bien que la commission devant adapter le plan de formation doive se tenir le 18 septembre, on sait dores et déjà, concernant les stagiaires à mi-temps exemptés de valider tout le master, qu'un bloc obligatoire composé d'un mémoire, d'UE liés à sa rédaction ainsi que d'UE sur la culture commune du métier sera requis!

Pour ceux à 18h la commission tranchera : la CGT éducation a insisté sur l'ampleur de la tâche de rédaction d'un mémoire lorsqu'on assure 18h de cours. Néanmoins qu'ils fassent 9 ou 18 heures le principal problème reste qu'on confond ici stagiaire et étudiant. Et l'on exige beaucoup de ceux à qui on n'offre pas une véritable formation rénovée!

CONTRE LA DOUBLE PEINE D'UNE OBLIGATION DE VALIDATION D'UE FAITE A TOUS POUR UNE VÉRITABLE FORMATION, LA CGT EDUC'ACTION APPELLE A 2

NOUVELLES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

MARDI 23 SEPTEMBRE A 12H30

AFIN DE RENDRE COMPTE DE L'AUDIENCE PLUS EN DÉTAILS ET DE RÉFLÉCHIR ET ORGANISER LA RIPOSTE, VENEZ NOMBREUX VOUS REUNIR, ÉCHANGER, VOUS ORGANISER À :

L'ESPE CANEBIÈRE ⇒ 12H30 AMPHI LACYDON
L'ESPE AIX EN PROVENCE ⇒ 12H30 SALLE E005